

Le conseil jette les bases d'une zone tampon à Saint-Sauveur

En partenariat avec le conseil général et le Conservatoire du littoral, la commune de Lattes envisage d'établir un schéma d'intervention foncière (SIF) sur le secteur de Saint-Sauveur-Embouchac-étang du Méjean.

Cette démarche vise à la reconquête et à la réhabilitation de ces milieux naturels qui ont subi, depuis de nombreuses années, des atteintes environnementales et paysagères, dues à la conjonction des effets du développement périurbain, du tourisme, de la déprise agricole et du phénomène de cabanisation.

Le SIF permet d'instaurer des secteurs d'intervention réservés pour chacun des opérateurs fonciers publics, par le biais du droit de préemption au titre des espaces naturels sensibles. Il est un outil au service d'une politique d'aména-



gement du territoire, qui s'envisage sur le long terme, pour la préservation et la mise en valeur des espaces naturels.

Dans le cadre de ce schéma, les partenaires s'engagent à préempter de façon systématique les parcelles qui y sont inscrites et de mener une

réflexion sur les modalités d'aménagement et de gestion des parcelles acquises dans le respect des principes d'ouverture au public et de préservation des espaces naturels. Le nombre de parcelles à acquérir, ainsi que leur superficie, s'élève pour les dif-

férents partenaires à : Lattes, 81 parcelles pour une surface totale de 83 499 m²; conseil général, 56 parcelles soit 67 663 m²; Conservatoire du littoral, 122 parcelles soit 209 924 m².

Il s'agira, à plus ou moins long terme, de créer, dans cet environnement naturel sensible, un lieu de vie avec sentiers de découverte, zone de loisirs, espace de protection que les Lattois s'approprient progressivement. La halte cavalière devrait y trouver sa nouvelle implantation et l'ALSH (accueil loisirs sans hébergement) s'installerait dans le corps de ferme Gras.

Ce dossier, adopté à l'unanimité du conseil, a été l'occasion pour le maire, Cyril Meunier, d'annoncer la création d'une commission urbanisme et environnement. Celle-ci sera pilotée par Lionel Lopez, délégué à l'urbanisme. ●

Au fil des dossiers

Théâtre Jacques-Cœur. Une convention de mise à disposition à titre gracieux du théâtre Jacques-Cœur sera signée avec le foyer socio-éducatif du collège Brasens. Celui-ci compte y organiser sa comédie musicale *Le soldat rose*, les 19 et 20 mai.

Le conseil approuve la modification du protocole d'accord avec le conseil général concernant l'accueil en résidence de la compagnie Moebius. Le taux d'intervention de l'instance départementale passera de 8 000 € à 7 500 €.

Le budget prévisionnel du théâtre s'élève à 481 000 € HT pour l'année 2010. La commune sollicitera les subventions les plus larges auprès des services compétents pour réaliser cette saison.

Une convention d'occupation temporaire du domaine public sera signée avec l'as-

sociation Ambroisie pour l'installation d'une buvette avec restauration rapide dans l'enceinte du théâtre.

Une convention de partenariat pour le développement culturel sera passée avec la communauté d'agglomération de Montpellier. Celle-ci octroiera une subvention de 50 000 € pour le développement des activités de création et la programmation de la scène latoise.

Stages sportifs 2010. Des stages sportifs seront proposés aux jeunes Latois âgés de 4 à 17 ans pendant les vacances de Pâques. A cet effet, le conseil autorise le recrutement de quatre intervenants niveau 1 (pour un total de 160 heures), de six intervenants de niveau 2 (470 heures) et de quatre intervenants de niveau 3 (40 heures). Tarifs : stage multi-sports cinq journées 60 €, cinq demi-journées 30 €, stage cinq journées avec nuitée 72 €, stage natation dix demi-journées 60 €.

En juillet, le service des sports compte organiser deux camps pour les enfants

latois. Un camp surf pour les 13-17 ans, du 18 au 23 juillet à Capbreton et un camp d'activités physiques de pleine nature pour les 8-12 ans, du 19 au 23 juillet à Villefort.

Budget eau. La compétence "eau potable" ayant été transférée à la communauté d'agglomération de Montpellier, il s'avère nécessaire de lui céder les deux emprunts contractés auprès de l'Agence de l'eau. Capital restant dû (16 342 € et 7 520 €).

Placement de fonds. La commune ouvrira trois comptes à terme auprès du Trésor public, avec une partie des fonds provenant de l'emprunt souscrit pour les travaux engagés à l'espace Lattara. Ces fonds s'élèvent à 1 M€.

Raid du Méjean. Le service des sports compte organiser le Raid du Méjean le 11 avril et prévoit d'accueillir 100 équipes de deux compétiteurs. Cette manifestation sportive de 35 kilomètres (canoë, course à pied, VTT, course d'orientation) suivra un tracé passant par Palavas,

Pérois et Lattes. Les frais d'inscription s'élèvent à 28 € par équipe de deux personnes.

Études énergétiques. La commune signera une convention avec l'agence locale de l'énergie de Montpellier concernant la mission COE (Conseil d'orientation énergétique). Les objectifs consistent à connaître les caractéristiques du patrimoine communal, étudier les évolutions des dépenses et des consommations énergétiques de la commune, proposer des améliorations ne nécessitant pas ou peu d'investissements. En cas d'investissements plus lourds, proposer les cahiers des charges nécessaires à la réalisation d'une étude de faisabilité.

Pour accompagner le déroulement de cette mission, un stagiaire sera recruté pour suivre le diagnostic énergétique des bâtiments communaux et proposer un plan quinquennal de réalisation de travaux.

Prochaine séance de conseil municipal jeudi 11 mars à 18 h. ●